



Conseil économique et social

Provisoire

22 janvier 2004
Français
Original: anglais

Session de fond de 2002

Compte rendu analytique provisoire de la 44^e séance

Tenue au Siège, à New York, le vendredi 25 octobre 2002, à 17 heures

Président : M. Šimonović (Croatie)

Sommaire

Adoption de l'ordre du jour et autres questions d'organisation (*suite*)

Comment renforcer davantage le Conseil économique et social en mettant à profit ses succès récents pour l'aider à remplir le rôle qui lui a été assigné dans la Charte des Nations Unies, conformément à la Déclaration du Millénaire (*suite*)

Application et suivi intégrés et coordonnés des résultats des grandes conférences et réunions au sommet organisées sous l'égide de l'Organisation des Nations Unies (*suite*)

Coopération régionale (*suite*)

Questions relatives à l'économie et à l'environnement (*suite*)

c) Statistiques (*suite*)

g) Administration publique (*suite*)

Questions sociales et questions relatives aux droits de l'homme (*suite*)

b) Développement social (*suite*)

Application des résolutions 50/227 et 52/12 B de l'Assemblée générale (*suite*)

Organisations non gouvernementales (*suite*)

Adoption de l'ordre du jour et autres questions d'organisation (*suite*)

Les rectifications au présent compte rendu doivent être rédigées dans l'une des langues de travail. Elles doivent être présentées dans un mémorandum et être également portées sur un exemplaire du compte rendu. Il convient de les adresser, *une semaine au plus tard à compter de la date du présent document*, au Chef de la Section d'édition des documents officiels, bureau DC2-750, 2 United Nations Plaza.



La séance est ouverte à 17 heures.

Adoption de l'ordre du jour et autres questions d'organisation (suite) (E/2000/32-E/C.14/2000/11 et E/2002/49)

Thèmes devant être examinés par le Conseil économique et social à sa session de fond de 2003, dans le cadre de son débat de haut niveau et de son débat consacré aux questions de coordination

1. **M. Rosenthal** (Guatemala), Vice-Président, dit que les consultations officieuses consacrées aux thèmes de la prochaine session de fond du Conseil n'ont abouti à aucun consensus; davantage de temps étant nécessaire, il propose que le Conseil décide de reprendre la session au début de décembre 2002.

2. **M. Carpio Govea** (Observateur du Venezuela), parlant au nom du Groupe des 77 et de la Chine, accueille favorablement la suggestion du Vice-Président mais préférerait que la reprise de session ait lieu plus tard en décembre pour que la deuxième Commission de l'Assemblée générale puisse d'abord achever ses travaux.

3. **Le Président** dit qu'en l'absence d'objection, il considérera que le Conseil souhaite remettre à une reprise de session le choix des thèmes de la session de fond de 2003.

4. *Il en est ainsi décidé.*

Ordre du jour et documentation de la troisième session du Comité de l'énergie et des ressources naturelles pour le développement (E/2000/32-E/C.14/2000/11)

5. **Le Président** rappelle à l'attention du Conseil économique et social la résolution 2001/36 dans laquelle le Conseil a différé l'approbation de l'ordre du jour provisoire de la troisième session du Comité de l'énergie et des ressources naturelles jusqu'à la prochaine reprise de session du Comité ainsi que la décision 2002/215 du Conseil dans laquelle celui-ci a décidé d'examiner le projet de décision intitulé « Rapport du Comité de l'énergie et des ressources naturelles au service du développement sur sa deuxième session et l'ordre du jour de la troisième session du Comité » jusqu'à ce que le Sommet mondial sur le développement durable ait eu lieu. À la lumière de ces décisions et compte tenu de ce que le Sommet a

décidé de mettre un terme aux travaux du Comité de l'énergie et des ressources naturelles au service du développement et de les confier à la Commission du développement durable, il suggère que le Conseil adopte le projet de décision proposé par le Groupe des 77 et la Chine et libellé comme suit : « Le Conseil économique et social, compte tenu de la décision énoncée au paragraphe 126 du Plan d'application du Sommet mondial sur le développement durable à Johannesburg, décide de mettre un terme aux travaux du Comité de l'énergie et des ressources naturelles pour le développement et de les confier à la Commission du développement durable ».

6. *Il en est ainsi décidé.*

Comment renforcer davantage le Conseil économique et social en mettant à profit ses succès récents pour l'aider à remplir le rôle qui lui a été assigné dans la Charte des Nations Unies, conformément à la Déclaration du Millénaire (suite)

Groupe consultatif spécial sur les pays d'Afrique sortant d'un conflit (E/2002/L.38 et L.39)

7. **Le Président** rappelle à l'attention du Conseil un projet de résolution intitulé « Groupe consultatif spécial pour la Guinée-Bissau » (E/2002/L.38) qu'il présente sur la base de consultations officieuses. Un état des incidences de ce projet de résolution sur le budget-programme est présenté dans le document E/2002/L.39.

8. *Le projet de décision E/2002/L.38 est adopté.*

9. **Mme dos Santos Jaló** (Observateur de la Guinée-Bissau) exprime au Conseil la gratitude de son pays pour la décision qui vient d'être adoptée et dit que la Guinée-Bissau ne ménagera aucun effort pour garantir le succès des travaux du Groupe consultatif spécial pour la Guinée-Bissau.

Application et suivi intégrés et coordonnés des résultats des grandes conférences et réunions au sommet organisées sous l'égide de l'Organisation des Nations Unies (suite) (E/2002/53; A/57/75-E/2002/57)

10. **Le Président** rappelle à l'attention du Conseil les rapports du Secrétaire général intitulés le premier « Rapport intérimaire sur les indicateurs de base pour l'application et le suivi intégrés et coordonnés à tous

les niveaux des grandes conférences et des réunions au sommet organisées sous l'égide de l'Organisation des Nations Unies » (E/2002/53) et « Application et suivi intégrés et coordonnés des résultats des grandes conférences et réunions au sommet organisées sous l'égide de l'Organisation des Nations Unies, y compris le Sommet du Millénaire » (A/57/75-E/2002/57).

11. Parlant au nom du Groupe des 77 et de la Chine, **M. Carpio Govea** (Observateur du Venezuela) rappelle qu'à la session de fond que le Conseil a tenue en juillet 2002, le Groupe a demandé expressément que le rapport intérimaire sur les indicateurs de base (E/2002/53) soit examiné en même temps que le Rapport de la Commission de statistique sur les travaux de sa trente-troisième session (E/2002/24-CN.3/2002/31). En raison de cette demande et de l'incapacité dans laquelle le Groupe se trouve actuellement de prendre note du rapport de la Commission de statistique, il demande que le Conseil diffère à nouveau l'examen du rapport intérimaire sur les indicateurs de base.

12. **Le Président** considère que le Conseil souhaite prendre note du rapport du Secrétaire général sur l'application et le suivi intégrés et coordonnés des résultats des grandes conférences et réunions au sommet organisées sous l'égide de l'Organisation des Nations Unies, y compris le Sommet du Millénaire (document A/57/75-E/2002/57).

13. *Il en est ainsi décidé.*

Activités de suivi relatives à la Conférence internationale sur le financement du développement (suite) (A/57/319-E/2002/85)

14. **Le Président** rappelle à l'attention du Conseil le rapport du Secrétaire général sur les activités de suivi relatives à la Conférence internationale sur le financement du développement (A/57/319-E/2002/85) et dit que, la deuxième Commission de l'Assemblée générale devant examiner ce rapport ainsi que le rapport du Secrétaire général intitulé « Résultats de la Conférence internationale sur le financement du développement » (A/57/344), il croit comprendre que le Conseil souhaite remettre l'examen du document A/57/319-E/2002/85 à la session de fonds de 2003.

15. *Il en est ainsi décidé.*

Coopération régionale (suite) (E/2002/15/Add.4)

16. **Le Président** rappelle à l'attention du Conseil le document E/2002/15/Add.4 qui contient un projet de résolution (projet de résolution I) intitulé « Révisions proposées au plan à moyen terme de la Commission économique pour l'Afrique pour la période 2002-2005 ». La Commission économique pour l'Afrique a recommandé l'adoption du projet de résolution par le Conseil.

17. *Le projet de résolution I présenté dans le document E/2002/15/Add.4 est adopté.*

Questions relatives à l'économie et à l'environnement (suite)

c) Statistiques (suite) (E/2002/24-E/CN.3/2002/31; E/2002/L.37)

18. **Le Président** rappelle que dans sa décision 2002/297, le Conseil a décidé de prendre note ultérieurement du rapport de la Commission de statistique sur sa trente-troisième session (E/2002/24-E/CN.3/2002/31). Il croit comprendre que le Groupe des 77 et la Chine ont diffusé un texte proposant que le Conseil prenne note du rapport et décide de l'examiner plus avant et d'indiquer des orientations le cas échéant.

19. Le Conseil a décidé de remettre à la reprise suivante de sa session de fond son examen du rapport de la Commission de statistique sur sa trente-troisième session.

20. Parlant au nom du Groupe des 77 et de la Chine, **M. Carpio Govea** (Observateur du Venezuela) dit que des consultations officieuses se poursuivront pour trouver un libellé qui tienne compte des vues à la fois du Groupe et de ses partenaires dans les négociations.

21. **Le Président** rappelle à l'attention du Conseil le document E/2002/L.37 qui contient un projet de décision sur la modification du règlement intérieur du Groupe d'experts des Nations Unies pour les noms géographiques.

22. *Le projet de décision présenté dans le document E/2002/L.37 est adopté.*

g) Administration publique (suite) (A/57/262-E/2002/82; E/2002/84-E/CN.16/2002/8)

23. **Le Président** rappelle à l'attention du Conseil le rapport du Secrétaire général sur le rôle de l'administration publique dans l'application de la Déclaration du Millénaire de l'Organisation des

Nations Unies (A/57/262-E/2002/82) et le rapport du Comité de l'administration publique sur les travaux de sa première session (E/2002/84-E/CN.16/2002/8).

24. Présentant le rapport du Secrétaire général sur le rôle de l'administration publique dans l'application de la Déclaration du Millénaire de l'Organisation des Nations Unies, **M. Bertucci** (Directeur de la Division de l'économie de l'administration publique) dit qu'il met en relief certains des principaux domaines sur lesquels devrait être axée l'édification de capacités de l'administration publique: capacités institutionnelles et ressources humaines, gestion du secteur public et édification de capacités dans le domaine des techniques de l'information. Il faudrait des experts de tous ces domaines pour que les pays puissent atteindre les buts fixés dans la Déclaration du Millénaire. Le rapport présente aussi des recommandations de politique générale aux gouvernements et met en évidence les moyens par lesquels l'ONU pourrait les aider. Le Conseil voudra peut-être prendre note du rapport et le transmettre à l'Assemblée générale pour examen.

25. Parlant au nom du Groupe des 77 et de la Chine, **M. Carpio Govea** (Observateur du Venezuela) dit que ces pays envisagent de soumettre un projet de résolution sur le rapport figurant dans le document E/2002/84-E/CN.16/2002/8. Pour commencer, quel que soit le texte présenté, le Conseil prendrait note du rapport. M. Carpio Govea se demande à ce sujet s'il est de bonne méthode que le Conseil prenne note d'un rapport à la séance en cours puis à nouveau à sa reprise de session en décembre.

26. **M. Khan** (Directeur de la Division de l'appui au Conseil économique et social et de la coordination) dit qu'il n'y a aucun problème de méthode puisque le rapport qui vient juste d'être présenté et le rapport dont l'observateur du Venezuela a parlé sont distincts.

27. **Le Président** suggère que le Conseil prenne note du rapport figurant dans le document E/2002/82 et se prononce ultérieurement sur le rapport contenu dans le document E/2002/84-E/CN.16/2002/8.

28. **M. Carpio Govea** (Observateur du Venezuela) assure que le Groupe des 77 et la Chine présenteront un projet de résolution dans lequel le Conseil prendrait note des deux rapports. Il sera donc peut-être préférable que le Conseil ne se prononce sur ces deux rapports qu'à la prochaine reprise de sa session de fond.

29. **M. Khan** (Directeur de la Division de l'appui au Conseil économique et social et de la coordination) dit que le Conseil ne peut pas transmettre pour examen un rapport à l'Assemblée générale sans en avoir pris note d'abord. S'il procède ainsi à nouveau à sa prochaine reprise de session au sujet de rapports dont il a déjà pris note pour les transmettre à l'Assemblée générale, cela ne posera aucun problème de procédure.

30. **M. Carpio Govea** (Observateur du Venezuela) dit qu'il n'est pas dans l'intention du Groupe des 77 et de la Chine de retarder la présentation des rapports à l'Assemblée générale. Il voudrait cependant savoir sous quel point de l'ordre du jour ils seront examinés par l'Assemblée générale.

31. **M. Khan** (Directeur de la Division de l'appui au Conseil économique et social et de la coordination) dit que les deux rapports seront examinés au titre du point 12 de l'ordre du jour intitulé « Rapport du Conseil économique et social ».

32. **Le Président** considère que le Conseil souhaite prendre note du rapport du Secrétaire général présenté dans le document E/2002/82.

33. *Il en est ainsi décidé.*

34. **Le Président** considère que le Conseil souhaite se prononcer sur le rapport du Comité de l'administration publique sur les travaux de sa première session (E/2002/84-E/CN.16/2002/8) seulement à la prochaine reprise de sa session de fond.

35. *Il en est ainsi décidé.*

Questions sociales et questions relatives aux droits de l'homme (suite)

b) Développement social (suite)

Question du respect, par le Gouvernement du Myanmar, de la Convention n° 29 (1930) de l'Organisation internationale du travail sur le travail forcé (E/2002/81)

36. **M. Langmore** (Organisation internationale du travail (OIT)) fait état de faits nouveaux au sujet du respect, par le Gouvernement du Myanmar, de la Convention n° 29 de l'OIT sur le travail forcé survenus depuis le 17 juillet 2002, date de l'envoi au Président du Conseil d'une lettre du représentant de l'OIT auprès de l'Organisation des Nations Unies. À ce sujet, il rappelle à l'attention du Conseil, à ce sujet, le document de l'OIT GB.285/4, qui peut être consulté

sur le site de l'OIT sur la Toile et sera examiné à la prochaine session du Conseil d'administration de l'OIT en novembre. Ce document concerne les activités du chargé de liaison par intérim du Bureau international du travail (BIT) qui est allé enquêter sur la question du travail forcé de juin à octobre 2002. Il expose la nécessité de répondre par un plan d'action cohérent et effectif aux allégations de travail forcé et pour cela, entre autres, d'envoyer une mission dans la région de Tanintharyi. Enfin, il rend compte d'une réunion entre le chargé de liaison par intérim et Daw Aung San Suu Kyi et fait état de la prise de fonction récente du nouveau chargé de liaison permanent, Mme Hông-Trang Perret-Nguyen.

37. **M. Christensen** (Observateur du Danemark) demande si l'OIT continuera de tenir le Conseil informé de cette question.

38. **Mme Kelley** (Secrétaire du Conseil) dit qu'à sa connaissance, le Conseil a prié le BIT de le tenir informé.

39. **M. Gamaleldin** (Égypte) appuyé par **M. Dakal** (Népal) dit que puisque le BIT a rempli l'obligation à laquelle il est tenu d'informer le Conseil, la question doit être close.

Application des résolutions 50/227 et 52/12 B de l'Assemblée générale (suite) (E/2002/73)

40. **M. Khan** (Directeur de la Division de l'appui au Conseil économique et social et de la coordination) dit que le rapport consolidé sur le travail des commissions techniques du Conseil en 2002 (E/2002/73) présente entre autres le bilan du travail des commissions techniques, de la façon dont elles ont examiné les thèmes pendant le débat de haut niveau du Conseil et de leur réaction aux efforts déployés par le Conseil pour assurer leur complémentarité et leur coordination entre elles et avec le Conseil. Malheureusement, le Conseil n'a pas eu le temps d'examiner le rapport pendant le débat général et en a simplement pris note sans décider de mesures concernant des conseils à donner aux commissions techniques en 2003 ni arrêter les thèmes de la réunion de haut niveau. Il demande donc instamment au Conseil de se saisir de cette question à la reprise de sa session de fond en décembre.

41. Le Conseil, après avoir décidé de procéder ainsi, devrait examiner le rapport et, à la lumière des recommandations qu'il contient et des thèmes que le

Conseil choisira probablement à sa session d'organisation de 2003, adopter une décision qui indique aux commissions techniques comment traiter les thèmes et les moyens d'accroître la coopération de chacune d'elles avec les autres et avec le Conseil. Orienter ainsi le travail des commissions techniques et de ses organes subsidiaires constitue une des fonctions importantes du Conseil qui a encore le temps de le faire pour les commissions techniques, en particulier en ce qui concerne le prolongement des conférences et le succès des buts définis dans la Déclaration du Millénaire.

Organisations non gouvernementales (suite)

42. **M. Amoro Núñez** (Cuba) dit que sa délégation est profondément déçue de ce que le rapport du Comité chargé des organisations non gouvernementales sur la reprise de sa session de 2001 (E/2002/10), que le Secrétariat a reçu cinq mois auparavant, n'ait pas été traduit dans les langues officielles suffisamment à temps pour la session actuelle du Conseil. À ce sujet, le Secrétariat s'est distingué par un manque inhabituel de discipline que les États Membres ne doivent pas admettre. Lui-même espère sincèrement que le rapport sera diffusé dans toutes les langues officielles suffisamment à temps pour la reprise de session en décembre.

43. **Mme Kelley** (Secrétaire du Conseil) dit que le rapport, qui a été soumis un mois à peine avant la date à laquelle il devait être examiné, compte 18 000 mots ce qui oblige le Secrétariat à le diviser en deux pour être traduit. La première partie, qui traite de questions appelant des mesures de la part du Conseil, a été distribuée pour examen à la session de fond de celui-ci et le Secrétariat a donné aux délégations l'assurance que la deuxième partie serait prête pour la reprise de la session d'organisation, qui a lieu habituellement une fois que les deuxième et troisième commissions de l'Assemblée générale ont terminé leurs travaux. Le Conseil recevra donc le rapport suffisamment à temps pour sa reprise de session en décembre.

44. **Mme Serwer** (États-Unis d'Amérique) considère avec sympathie la situation du Secrétariat en ce qui concerne le rapport.

45. **M. Durrani** (Pakistan), parlant aussi en qualité de rapporteur du Comité chargé des organisations non gouvernementales, appuie les vues de la délégation cubaine. Lui aussi est déçu de ce que la deuxième

partie du rapport considéré n'ait pas été distribuée. Tout en reconnaissant sa longueur, il dit que sa traduction ne devrait pas avoir duré quatre mois. Le retard inhabituel avec lequel il a été publié a posé un certain nombre de problèmes. Par exemple, alors que la partie que le Conseil a adoptée à sa session de fond expose les mesures que le Comité a prises au sujet de diverses demandes de statut consultatif, elle ne décrit pas exactement la nature de certaines décisions. En outre, à la session de fond, lorsque le Secrétariat a proposé que le rapport soit scindé en deux, des délégations ont accepté à regret à condition que le rapport complet soit prêt pour la session actuelle. Le Secrétariat n'a pas tenu sa promesse. M. Durrani espère bien que le Secrétariat distribuera le rapport au Conseil à la prochaine reprise de session.

46. Le Comité chargé des organisations non gouvernementales n'ignore pas que la longueur du rapport risque parfois de retarder les mesures à son sujet. Il a donc chargé un groupe de travail de remanier sa présentation et de le raccourcir et il faut espérer que les rapports futurs seront moins longs. Le Secrétariat devrait remplir son rôle en veillant à ce que ces rapports ne soient pas retardés mais soient diffusés à temps aux membres du Conseil.

47. **M. Manis** (Observateur du Soudan) fait siennes les déclarations du représentant de Cuba et de celui du Pakistan et dit que sa délégation a accepté à regret que le rapport du Comité chargé des organisations non gouvernementales soit scindé en deux à condition que la deuxième partie soit examinée à la session actuelle. Il regrette donc que l'ordre du jour de cette session ne prévoie pas l'examen de ce rapport. Il espère que cette situation ne fera pas précédent en ce qui concerne les travaux du Conseil. Notant que la deuxième partie du rapport présente les candidatures de nombreuses organisations non gouvernementales, il se demande comment le Conseil pourra se prononcer à leur sujet étant donné que le Comité chargé des organisations non gouvernementales tiendra sa prochaine session dans quelques semaines seulement.

48. **M. Zhang Lei** (Chine) souscrit aux observations des orateurs précédents et, dans la première partie du rapport, relève des erreurs de libellé qui, sa délégation l'espère, seront corrigées par le Secrétariat.

Adoption de l'ordre du jour et autres questions d'organisation (suite)

Élections et nominations reportées depuis la session précédente

Commission de la science et de la technique au service du développement

49. **Le Président** informe le Conseil que le Groupe des États d'Asie a approuvé la candidature de la Jordanie au poste vacant de la Commission de la science et de la technique au service du développement qui lui est attribué pour un mandat commençant à la date de l'élection et se terminant au 31 décembre 2004 et que le Groupe des États d'Europe occidentale et autres États a approuvé la candidature de la Belgique à l'un des postes vacants de la Commission qui lui est attribué pour un mandat de quatre ans à compter du 1er janvier 2003. Il croit comprendre que le Conseil souhaite élire ces deux candidats par acclamations.

50. *Il en est ainsi décidé.*

51. **Le Président** croit comprendre que le Conseil souhaite remettre à plus tard l'élection de deux membres du Groupe des États d'Europe de l'Ouest et autres États pour un mandat commençant à la date de l'élection et se terminant au 31 décembre 2004, ainsi que de deux autres de ses membres qui sont candidats à un mandat de quatre ans à compter du 1er janvier 2003.

52. *Il en est ainsi décidé.*

Comité du programme et de la coordination

53. **Le Président** informe le Conseil que le Groupe des États d'Europe de l'Ouest et autres États a approuvé la candidature de la Suisse à l'un des deux postes vacants qui lui revient au Comité du programme et de la coordination pour un mandat de trois ans à compter du 1er janvier 2003. Il considérera que le Conseil souhaite proposer la candidature de la Suisse à l'élection de l'Assemblée générale et différer la désignation d'un autre membre du Groupe des États d'Europe occidentale et autres États.

54. *Il en est ainsi décidé.*

Groupe de travail intergouvernemental d'experts des normes internationales de comptabilité et de publication

55. **Le Président** informe le Conseil que le Groupe des États d'Amérique latine et des Caraïbes ont approuvé la candidature du Panama à l'un des 14 postes encore vacants du Groupe de travail

intergouvernemental d'experts des normes internationales de comptabilité et de publication pour un mandat de trois ans à compter du 1er janvier 2003. Il considère que le Conseil souhaite élire le Panama par acclamations et remettre à plus tard l'élection d'un membre du Groupe des États d'Europe de l'Est et d'un membre du Groupe des États d'Amérique latine et des Caraïbes pour un mandat commençant à la date de l'élection et expirant le 31 décembre 2003, ainsi que d'un membre du Groupe des États d'Afrique, de deux membres du Groupe des États d'Asie, de deux membres du Groupe des États d'Amérique latine et des Caraïbes et de six membres du Groupe des États d'Europe occidentale et autres États pour un mandat de trois ans commençant le 1er janvier 2003.

56. *Il en est ainsi décidé.*

Instance permanente sur les questions autochtones (E/2002/L.1/Add.27)

57. **Le Président** rappelle à l'attention du Conseil le curriculum vitae de Mme Qin Xiaomei, présenté dans le document E/2002/L.1/Add.17. Cette candidate a été proposée par le Gouvernement de la Chine avec l'approbation du Groupe des États d'Asie. Il croit comprendre que le Conseil souhaite élire par acclamations Mme Qin Xiaomei membre de l'Assemblée permanente sur les questions autochtones pour un mandat commençant à la date de son élection et expirant le 31 décembre 2004.

58. *Il en a été ainsi décidé.*

La séance est levée à 18 heures.